

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/172

**Autres Domaines de Compétences
par Thème (9.1)**

**Convention de mise à disposition
d'équipements sportifs à la FFJ
pour la mise en place
d'un dojo solidaire**

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20231220-DEL172CM201223-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le douze décembre deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. Philippe GRIMBER, Mme FLORQUIN-BLONDEL, Mme Florence BRISBART, Mme Audrey SCHERRIER, M. Gaël DUHAMEL, Mme Céline SAUZEAU, Mme Elise DORMION-ROUSSEZ, M. Michel DUHOO, M. Henri BURGHELLE
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE,
M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. LECLERCQ, M. SOOTS, Mme NUNS, Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET, Mme BELVAL, Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. SOOTS
M. PATOUX	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
M. MEIRLAND	qui a donné pouvoir à M. LECLERCQ
M. TIBERGHIE	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
M. COTTE	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Madame Elise DORMION-ROUSSEZ

L'État a initié un programme pour la réalisation de 5 000 équipements sportifs de proximité dans les quartiers, des dojos, des plateaux multisports et d'autres équipements sportifs de proximité, laquelle la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Dans le cadre du plan national « 1 000 dojos », la commune d'Hazebrouck a sollicité la Fédération Française de Judo (FFJ) afin de l'accompagner sur un projet de dojo solidaire. Ce dernier s'inscrit dans la politique de développement de la FFJ qui a pour objectif d'en ouvrir 1 000 d'ici décembre 2024.

Labellisée « Terre de Jeux », ce projet s'inscrit dans la volonté de la commune d'accompagner l'accès à diverses pratiques sportives dans les quartiers et d'utiliser le sport comme vecteur de lien social, de cohésion et de transmission de valeur.

Le dispositif « 1 000 dojos » s'articulent essentiellement par la réhabilitation et/ou la réaffectation de locaux. Pour la commune d'Hazebrouck, le lieu identifié pour la création du dojo est la salle Bernadette, rue du Contour de l'Église. Remplissant les critères d'éligibilité, cette salle a ainsi été retenue à la suite de la visite du représentant de la FFJ.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le programme des «1000 Dojos » porté par la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées ;

Vu le projet de convention à intervenir entre la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées, et les structures utilisatrices, à savoir : CLUB « Judo Club Hazebrouckois » et CLUB « Flandres Judo Hazebrouck », ayant pour objet d'identifier la structure chargée de l'organisation de l'activité dojo solidaire et de définir l'activité d'un dojo solidaire et ses objectifs ;

Considérant qu'un dojo solidaire est un tiers lieu socio-éducatif accessible, diversifié, et adapté au projet du territoire, permettant de pratiquer le judo et des disciplines sportives associées (taïso, ju-jitsu, kendo ...) gratuitement, toute l'année, plusieurs fois par semaine, comme dans un club.

À la pratique sportive, sont associés l'aide aux devoirs, des actions de lien social mobilisant les familles et dynamisant les quartiers (événements, rencontres sportives ...).

Considérant l'engagement de la Fédération de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées pour la mise en œuvre d'un dojo solidaire sur la commune d'Hazebrouck ;

Considérant l'engagement de la Commune d'Hazebrouck de mettre à disposition à titre gracieux, dans le cadre du projet, l'équipement sportif « salle Bernadette » - situé rue du Contour de l'église à Hazebrouck (59190) pour permettre l'organisation de l'activité d'un dojo solidaire ;

Il est ici précisé que la convention est établie pour une durée de 5 années, à compter de sa signature par les deux parties, et renouvelable tacitement.

Cette mise à disposition est conditionnée à l'obtention d'un financement à hauteur de 80% des travaux et des équipements.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver le projet de Dojo Solidaire et les termes de la convention à intervenir avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées, définissant le cadre dans lequel les parties collaborent pour l'organisation d'un dojo solidaire tel que défini dans le Programme « 1000 dojos »,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de l'équipement sportif : DOJO Salle Bernadette- sis rue du Contour de l'église à Hazebrouck (59190) et ce, pour une durée de 5 ans,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(3^{1/2} voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL



Le Secrétaire de séance,



Elise DORMION-ROUSSEZ

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le



ID : 059-215902958-20231220-DEL172CM201223-DE